

AFFAIRE N° 28 - Construction d'une cuisine et d'un réfectoire à l'école du Bois de Néfles - Marché passé avec l'Entreprise PAXET Rice - Contrat d'honoraires de M. FRIZEL - Architecte.

Le Maire donne lecture du rapport :

Messieurs,

Je vous demande de ratifier le marché de gré à gré d'un montant de 2.000.000. de frs. CFA, passé entre la Commune de Saint-Denis et l'Entreprise PAXET Rice pour l'exécution des travaux de construction d'un réfectoire et d'une cuisine à l'Ecole du Bois de Néfles.

La dépense correspondante sera payée au moyen de crédits FIDOM mis à la disposition de la Commune de Saint-Denis pour l'exécution de ce travail.

Je vous demande également de ratifier le contrat d'honoraires passé avec le Cabinet FRIZEL pour l'étude et la réalisation du projet de construction en cause.

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité, à l'exception de M. FORT qui s'est abstenu volontairement.

Approuvé
Saint-Denis, le 26 Novembre 1964
le Préfet et par délégation
le Secrétaire général
Signé: J. Cluchaud